

**COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES HUMAINES
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Présidente : Alexandra LAURENT - professeure en psychologie clinique

Membres :

Daniel DERIVOIS - professeur en psychologie clinique
Baptiste LIGNIER - maître de conférences en psychologie clinique
Anne MASSELIN-DUBOIS - maîtresse de conférences en psychologie clinique
Marjorie ROQUES - professeure en psychopathologie clinique
Héloïse HALIDAY - maîtresse de conférences en psychologie clinique et psychopathologie

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 19 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines


Hervé MOUILLEBOUCHE